

Procès-verbal – Assemblée générale extraordinaire AED du mercredi 30 novembre 2022 en salle M1193

Nombre de personnes présentes ou représentées : 36 personnes, 27 personnes en présentiel

La réunion commence à 18h28.

- Approbation de l'ordre du jour : unanimité, 38 oui
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 octobre 2022 : majorité - 34 oui, 2 non et 2 abstentions.

A titre d'information, le statut de membre honoraire n'a pas été supprimé lors de l'AG du 19 octobre 2022, car les votes n'ont pas été comptabilisés correctement.

Toutes les modifications statutaires sont encore sujettes à changement d'orthographe, l'idée étant que la substance même de l'article voté ne changera pas.

I. Modifications statutaires

- Art. 4 : pour préciser la durée de l'exercice. Pour assurer que les membres de l'AED soient tenus par leur mandat jusqu'à la prochaine AG.
 - Majorité : 33 oui, 0 non et 5 abstentions.
- Art. 7 : le statut du membre actif. Il s'agit d'une précision pour définir en quoi consiste le statut de membre actif. En cas de démission, la personne en question s'annonce à son responsable qui notifiera ensuite le Bureau.
 - Majorité : 36 oui, 1 non et 1 abstention
- Art. 16 : Votes en cas de Co-Présidence (décisions à l'AG)
 - Majorité 33 oui, 1 non et 1 abstention
- Art. 19 : durée de mandat du bureau
 - Majorité : 35 oui, 0 non et 1 abstention
- Art. 21 : votes en cas de Co-Présidence (décisions au sein du Bureau)
 - Majorité 30 oui, 0 non et 0 abstentions
- Art. 34 : La procédure demandait que toute adhésion passait par écrit donc nous avons modifié à toute forme possible. Le droit d'être entendu est ajouté, pour permettre à la personne qui est refusée de faire valoir ses arguments.
 - Majorité : 36 oui, 1 abstention et 0 non
- Art. 36 : Exclusion d'un pôle
 - Majorité : 32 oui, 4 non et 1 abstention
- Art. 37 : Durée mandat du responsable d'un pôle
 - Majorité : 36 oui, 0 non et 0 abstention.
- Art. 39 : Modification de l'article pôle soutien : modifier let. a et abroger let. c
 - Majorité : 36 oui, 0 non et 1 abstention
- Art. 39 : Rajouter let. c – assurer la continuité des conférences destinées ...
 - Majorité : 33 oui 1 non et 1 abstention
- Art. 50 : Dissolution et liquidation – en cas de dissolution
 - Majorité : 34 oui, 3 non et 0 abstention.
- Art. 51 : Modalités d'engagement : 1 des Co-Présidents et un membre du Bureau
 - Majorité : 36 oui, 0 non et 0 abstention.
- Art. 55 : Dissolution de l'AED – pour qu'uniquement les membres actifs puissent demander la dissolution.

- Majorité : 28 oui, 5 non et 3 abstentions.

Informations générales :

Réunions avec le Conseil toutes les deux semaines. Les réunions ne sont pas assez longues.

1 semaine rien, 1 semaine réunion du Conseil, 1 semaine rien et 1 semaine réunion du Comité.

Rappel : Course de l'Escalade le samedi 3 décembre.

Cours d'essai : il y a des cours d'essai pour choisir les nouveaux profs de certains cours. Il y aura prochainement un cours d'essai sur le droit de l'art.

Conférence du Pôle Pro mercredi 7 décembre, faire de la pub et aller à la conférence !

La réunion est clôturée à 19h33.